

**VILLE DE QUIMPER  
CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 19 avril 2018**

**Rapporteur :  
Monsieur Jean-Marc  
QUINIOU**

**N° 28**

**ACTE RENDU EXECUTOIRE**

compte tenu de :  
- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois,  
à compter du : 27/04/2018  
- la transmission au contrôle de légalité le : 27/04/2018  
(accusé de réception du 27/04/2018)

*Acte original consultable au service des assemblées  
Hôtel de Ville et d'agglomération  
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Habilitation du maire à déposer diverses demandes d'autorisation d'urbanisme**

**Il s'agit d'autoriser monsieur le maire à déposer deux demandes d'autorisation d'urbanisme.**

\*\*\*

En l'absence de délégation confiée, en ce domaine particulier, au maire au titre de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, il résulte des dispositions combinées des articles L2121-29 et L2122-21 du même Code que le conseil municipal doit expressément habiliter le maire à déposer toutes les demandes d'urbanisme faites au nom de la commune lorsque cette dernière est propriétaire des terrains ou des bâtiments concernés.

\*\*\*

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser monsieur le maire à signer les demandes d'autorisation d'urbanisme suivantes :

- immeuble associatif 107, route de Pont l'Abbé : Changement d'activité d'un local pour passage en ERP – parcelle CL 775 ;
- classe mobile 18 bis, rue Roger Salengro – démolition – parcelle BE 225.